



Enquête publique du 7 juin au 8 juillet 2024

**Dossier d'adaptation aux conditions d'approbation
du Plan d'Aménagement Local (PAL)
partiellement approuvé le 24 août 2022
par la Direction du développement territorial, des
infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME)**

Le dossier mis à l'enquête publique contient :

- Les adaptations apportées au Plan d'affectation des zones (PAZ)
- Les adaptations apportées au Règlement communal d'urbanisme (RCU)
- Les adaptations apportées au Plan directeur communal (PDCom)
- Rapport explicatif du dossier d'adaptation
- L'inventaire des Biotopes (IPB)
- L'aperçu de l'état des équipements (AEE)

Seules les modifications apportées à travers le présent dossier d'adaptation aux conditions d'approbation du 24 août 2022 (PAZ et RCU) sont opposables aux tiers et peuvent faire l'objet d'opposition. Le PDCom et autres documents/plans ne sont pas opposables aux tiers, mais peuvent faire l'objet de remarques.

**L'enquête publique débute le 7 juin 2024 pour une durée de 30 jours
(la publication dans la Feuille officielle du canton de Fribourg fait foi)**

Les plans peuvent être consultés :

- à l'administration communale de Neyruz,
- via notre site Internet www.neyruz.ch et sur l'application i-sarine (les documents mis à disposition sous cette forme sont dépourvus de la foi publique)
- auprès de la Préfecture de la Sarine pendant les heures d'ouverture.

Les observations ou oppositions éventuelles doivent parvenir par écrit, dûment motivées, au Conseil communal de Neyruz durant le délai imparti de l'enquête publique.

Consultations publiques en soirée

Deux permanences publiques, en présence des urbanistes, d'une délégation du Conseil communal et des Membres de la Commission d'aménagement, sont fixées le 11 et le 13 juin 2024 de 18h à 20h à l'administration communale pour répondre à vos questions.